

ASMP - Association suisse de surveillance de matériaux de construction pierreux Schwanengasse 12 3011 Berne		
	CT ASMP Décision	

N°	31/5
----	------

- Date
- **Question transmise à la CT ASMP:** 25.07.05 (1^{ère} x), 5^e révision: 2019
- **Décision de la CT ASMP:** 04.10.2005 (1^{ère} x), 5^e révision: 25.06.2020
- **Distribution selon liste:** 25.06.2020
(comité, comité technique, CT, surveillant)

Question	Qui	Délai
<p>Granulats pierreux</p> <p>La justification des exigences chimiques basée sur la pétrographie est-elle possible en l'absence manifeste d'éléments nocifs, ou cette justification doit-elle toujours être apportée au moyen des méthodes d'essai chimiques? À quelle fréquence faut-il effectuer les tests pour les granulats pierreux naturels et recyclés?</p>		
<p>Décision</p> <p>Généralités</p> <p>Certains éléments solubles en particulier ne peuvent <u>pas</u> être décelés par la pétrographie. C'est pour cette raison que les analyses chimiques doivent être effectuées (→ valeurs quantitatives à préciser dans la déclaration de conformité du fabricant).</p> <p>Dans la déclaration de performance, il convient de déclarer les valeurs que le fabricant peut (assurément) garantir.</p> <p>Dans le cadre de son contrôle de production interne, le fabricant doit mettre en place et utiliser un système de surveillance qui tient compte de manière adéquate des conditions-cadres locales. Les normes s'appliquent par principe. Pour diminuer les fréquences de test, on peut envisager dans certains cas justifiés (doit être documenté dans le CPU du fabricant) les intervalles suivants.</p> <p>Pour les produits recyclés, la question se pose en particulier de l'homogénéité du matériel transformé et du processus de transformation (en continu ou en discontinu).</p> <p>Exécution</p> <p>➤ <u>la première fois:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la première fois, les analyses chimiques sont à effectuer sur toutes les classes de granulats. - pour les mélanges, les valeurs mesurées sur chaque fraction pourront être utilisées (calcul pondéral pour les mélanges). <p>➤ <u>par la suite:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si les valeurs mesurées sont inférieures de plus de 50% aux valeurs-limite autorisées, la fréquence des contrôles peut être allongée au maximum à 5 ans (sous réserve que ce soit dans le même gisement de gravier). - si les valeurs sont plus proches des limites, les mesures devront avoir lieu au moins tous les 2 ans. 		

Remarque		
<p>L'expérience montre que les exigences en termes de fréquence des tests varient pour le granulat à béton ou le granulat pour enrobés. Comme le procédé n'est pas connu ni homogène, la fréquence des tests doit être adaptée. Si des expériences ont été faites en termes de variation de résultats des tests, elles peuvent justifier d'un éventuel prolongement des intervalles de test. Le producteur doit justifier son choix et le documenter dans son CPU.</p>		

Décision en séance de la CT du 25.06.2020

V. Wetzig